

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1409>



Gestion des chats errants

- Vie de la Commune - Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2024

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [Pourquoi s'inquiéter de la prolifération des \(...\)](#)
- [La stérilisation des chats, un acte de \(...\)](#)
- [Que dit la loi ?](#)
- [Prise en charge des chats errants à Ayn](#)

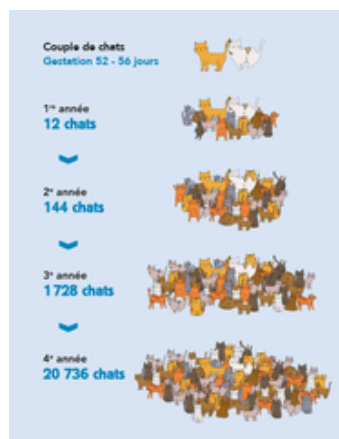
Nous avons tous constaté que, depuis plusieurs années, les chats errants prolifèrent sur la commune. Certains ont la chance d'être adoptés par des habitants qui s'occupent d'eux, d'autres restent livrés à eux-mêmes et continuent de se reproduire.

Pourquoi s'inquiéter de la prolifération des chats errants ?

Même si une certaine régulation naturelle se met en place, la multiplication des chats errants peut poser plusieurs problèmes.

- Les chats sont de redoutables chasseurs de la petite faune. Les jardiniers apprécient généralement leurs talents quand il s'agit de lutter contre les campagnols et les taupes. Mais les chats s'attaquent également aux oiseaux, qui font partie de leur régime alimentaire normal. En cas de prédation trop importante, cela peut conduire à une réduction des populations de petits oiseaux, qui sont déjà mises à mal par la disparition des haies.
- Les chats errants sont vecteurs de maladies. Celles-ci, en général inoffensives pour l'être humain (à l'exception notable des femmes enceintes), peuvent, en revanche, être transmises aux animaux domestiques : chats bien sûr, mais aussi chiens, furets et autres animaux de compagnie.
- Les chats n'ont pas le sens de la famille. Dans une population livrée à elle-même, les accouplements consanguins sont fréquents, ce qui conduit rapidement à l'apparition de dégénérescences et de tares qui sont sources de souffrance pour les animaux qui en sont affectés.

La stérilisation des chats, un acte de protection



La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons...

Lire la suite sur <https://agriculture.gouv.fr/la-ster...>

Paradoxalement, le premier niveau de gestion des chats errants se déroule à la maison. Les propriétaires de chats doivent prendre le réflexe de faire stériliser leurs animaux, et de les faire identifier (puce ou tatouage).

La stérilisation a un effet positif sur deux plans :

- en évitant la naissance de chatons dont on sait plus quoi faire et qu'on a souvent du mal à placer ;
- en limitant fortement le comportement reproductif, ce qui permet d'éviter la transmission des maladies lors de l'accouplement.

Le deuxième niveau d'action est la stérilisation des chats errants, c'est-à-dire les chats qui n'ont pas de propriétaire connu.

Que dit la loi ?

Article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (extrait)

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

[Source : Légifrance](#)

Par l'usage désormais établi, les chats ainsi identifiés et stérilisés, et relâchés sur leur territoire, sont qualifiés de « chats libres ».

Prise en charge des chats errants à Ayn

Afin de disposer d'outils pour la prise en charge des chats errants, le Conseil Municipal a signé une convention avec l'association Les Chatsvoyards [1].

L'association met à disposition de la commune des cages de capture qui seront installées dans les lieux où les populations de chats auront été repérées.

Nous recherchons quelques personnes volontaires pour identifier les lieux où les chats errants se regroupent et les nourrir pour qu'ils prennent l'habitude du lieu.

L'association se chargera de faire stériliser et identifier les chats capturés par un de ses vétérinaires partenaires. Les chatons seront proposés à l'adoption, les adultes seront relâchés sur le lieu de leur capture.

Afin de maximiser l'efficacité de ce dispositif, quelques points d'attention doivent être observés :

- Les propriétaires de chats sont fortement invités à faire stériliser et identifier leurs chats, pour éviter qu'ils ne soient emportés par l'association. Les Chatsvoyards proposent des tarifs préférentiels chez ses vétérinaires partenaires (St-Genix-sur-Guiers).

- Les bonnes âmes qui ont pris l'habitude de nourrir les chats errants sont invitées à continuer à le faire, afin d'éviter que les chats ne se déplacent. Si la cage est présente, la nourriture doit être placée à l'intérieur, afin de servir d'appât.



[1] [Délibération nÂ° 2025-06-26-07](#)